

**Commune de
LA CHAPELLE-AUX-SAINTS**

<u>Séance du 15 juillet</u> à 19h00		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	<u>2025-21</u>
<u>Date de convocation</u> 9 juillet 2025 <u>Membres en exercice</u> 11		L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le neuf juillet s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Gérard LAVASTROU, Maire.	
<u>Présents</u>	8	Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Jérôme JEAN, Aurelie VERGNE, Daniel PERRINET, Martine MONS, Philippe BROUSSE, Alain BONNEVAL	
Excusé	0		
Absents	3	Cécile VERDIER, Viviane PACHECO DUMONT et Pierre AUDUBERT	
Procurations	0		

Secrétaire de séance : Martine MONS

Votants	Pour	Contre	Abstentions
8	8	0	0

Délibération 2025-21 portant sur la demande de subvention complémentaire au
Département de la Corrèze

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération 2023-05 portant sur
la présentation de l'opération globale d'aménagement des cimetières, du parc paysager et
du parking sur le site de la sépulture de la BOUFFIA BONNEVAL et du PÔLE
NEANDERTAL et la délibération 2025-03 portant sur la défense incendie.

Il rappelle aussi que ces travaux ont fait l'objet de subventions de la part du département
et de l'Etat

Dans le cadre de ces travaux des dépenses supplémentaires ont été nécessaires et il a été
décidé de finaliser le parking haut du cimetière côte d'Aujac.

Le maire explique que des crédits supplémentaires peuvent être mobilisés de la part du
département en faisant une demande d'avenant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge le maire de rechercher les
financements possibles



Martine MONS
Secrétaire de séance



Gérard LAVASTROU
Maire

Commune de
LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

<u>Séance du 15 juillet</u> à 19h00		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	<u>2025-22</u>
<u>Date de convocation</u> 09 juillet 2025 <u>Membres en exercice</u> <u>11</u>		L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le neuf juillet s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Gérard LAVASTROU, Maire.	
<u>Présents</u>	8	Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Jérôme JEAN, Aurelie VERGNE, Daniel PERRINET, Martine MONS, Philippe BROUSSE, Alain BONNEVAL	
<u>Excusé</u>	0		
<u>Absents</u>	3	Cécile VERDIER, Viviane PACHECO DUMONT et Pierre AUDUBERT	
<u>Procurations</u>	0		

Secrétaire de séance : Martine MONS

Votants	Pour	Contre	Abstentions
8	8	0	0

Délibération 2025-22 portant sur la convention de mise à disposition de matériel à la Prod est dans le pré

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande du scénographe la Prod est dans le Pré qui souhaiterait pouvoir utiliser le matériel lithique du Musée de La Chapelle Aux Saints.

En effet, dans une dynamique de visite une dernière salle évoque un laboratoire d'analyse dédié aux fouilles et découvertes récentes sur le site et plus largement sur Néandertal. Une vitrine spécifique présenterait une collection d'outils lithiques proposant un comparatif SAPIENS / NEANDERTAL

Après avoir examiné le dossier, le conseil municipal :

- Autorise la Prod est dans le Pré à utiliser le matériel demandé
- Accepte le principe de prêt
- Autorise le maire à signer la convention et l'annexe des pièces mises à disposition



Martine MONS
Secrétaire de séance



Gérard LAVASTROU
Maire